

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1955-1956

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES

Mardi 11 octobre 1955. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a décidé de soumettre au vote du Conseil de la République une proposition de résolution tendant à demander à l'Assemblée Nationale de prolonger de deux mois le délai constitutionnel d'examen en première lecture du projet de loi (n° 331, année 1955), portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Rochebeau, président.* — La commission a désigné M. Marcel Lemaire pour représenter le Conseil de la République au Comité de contrôle du fonds d'encouragement à la production textile et M. Naveau pour le suppléer éventuellement.

La commission a ensuite désigné M. de Villoutreys comme rapporteur des projets de loi :

a) (n° 458, année 1955) tendant à la ratification du décret n° 55-45 du 10 janvier 1955 portant modification du tarif des droits de douane d'importation et rétablissement des droits de douane d'importation applicables à certains produits ;

b) (n° 459, année 1955) portant ratification du décret n° 54-771 du 30 juillet 1954 qui porte modification du tarif des droits de douane d'importation.

Puis elle a désigné M. Méric comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 475, année 1955) tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à la situation critique de l'économie de la région toulousaine.

M. Méric a fait un premier exposé des raisons qui l'avaient amené à déposer, avec plusieurs de ses collègues, la proposition de résolution précitée et une discussion s'est instaurée à laquelle ont pris part, notamment, MM. Louis André, d'Argenlieu, Blondelle, Sempé et le président.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président de la commission a fait connaître les dernières réactions provoquées par l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour de l'Assemblée des Nations Unies.

Il apparaît qu'un grand nombre de membres de l'Assemblée sont inquiets des conséquences de ce vote.

M. Foster Dulles, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a déclaré qu'il faut travailler pour que cet incident n'aboutisse en aucune façon à éliminer la voix de la France des débats internationaux : ce serait une trop grande perte pour le monde.

Plusieurs suggestions ont été envisagées pour permettre à l'Assemblée des Nations-Unies de revenir sur sa décision concernant l'affaire algérienne. Une motion d'ajournement *sine die*, une décision de ne pas discuter la question, une décision de rayer la question de l'ordre du jour ont été proposées par certains. Une demande d'un avis consultatif à la Cour internationale de La Haye a été formellement écartée, le Gouvernement français n'acceptant pas qu'une juridiction internationale soit appelée à se prononcer sur l'appartenance de quatre départements français à la Métropole. La motion d'incompétence serait la mieux accueillie ; elle semble avoir été considérée comme utile par le Gouvernement des Etats-Unis.

M. Marcel Plaisant a rendu compte à ses collègues des questions évoquées au cours de la rencontre franco-allemande de Luxembourg du 7 octobre. Au lendemain du voyage du Chancelier Adenauer à Moscou, celui-ci a pu mesurer les obstacles qui s'opposent à la réunification de l'Allemagne, l'Union Soviétique ne paraissant pas disposée à abandonner la République démocratique de l'Allemagne orientale.

Au cours de cette conférence franco-allemande, le Chancelier Adenauer, ayant proposé que le referendum sur la Sarre soit retardé et précédé par des élections législatives en Sarre, s'est heurté au Président du Conseil et au Ministre des Affaires étrangères qui n'ont pas eu de peine à lui démontrer que cette solution était inacceptable et qu'elle apparaissait comme étant ni juridique, ni parlementaire, ni politique. Une décision est maintenant attendue du monde entier.

Il ressort de la rencontre franco-allemande du 7 octobre que le règlement de la Sarre par le statut européen sera d'une répercussion durable sur les relations franco-allemandes et qu'il ne peut aboutir que par une volonté de large esprit de collaboration et de compréhension à l'égard des Sarrois.

Par le statut européen, les libertés sont assurées aux Sarrois et leur avenir économique est garanti par le développement des relations franco-allemandes.

M. Marcel Plaisant, approuvé par l'unanimité de la commission, a constaté que, si le referendum était négatif, hypothèse qui ne lui paraît pas vraisemblable, la conséquence en serait le retour de la Sarre au *statu quo*.

Il semble, au surplus, que les excès mêmes de la violence

manifestée par certains partis pro-allemands se retournent contre eux en évoquant les tristes souvenirs de 1935.

L'opinion sarroise s'est ressaisie, les partisans du statut reprennent courage, car ils ont compris de quel côté étaient la liberté et la pacification.

La commission a, en outre, adopté le rapport de M. Chazette sur le projet de loi (n° 462, année 1955), tendant à la ratification d'une convention d'établissement entre la France et le Panama, ainsi que le rapport de M. Augarde, sur le projet de loi (n° 463, année 1955), tendant à la ratification d'une convention d'établissement entre la France et la République de Saint-Marin.

AGRICULTURE

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. André Dulin, président.* — La commission a désigné M. Brettes comme rapporteur des propositions de résolution :

— n° 465, année 1955, de M. Brégégère, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des départements de la Dordogne, de la Corrèze et de l'Ariège, victimes des orages de grêle des mois de juin et juillet 1955 ;

— n° 474, année 1955, de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de la région toulousaine, victimes des orages de grêle des mois de juin et juillet 1955 et à créer une caisse nationale des calamités agricoles couvrant l'ensemble des risques dans les délais les plus brefs ;

— n° 486, année 1955, de M. de Raincourt, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs de l'Yonne, victimes des orages de grêle des 18 et 20 juillet 1955 ;

— n° 541, année 1955, de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux agriculteurs et viticulteurs de l'Aude, victimes des orages de grêle des mois de juin, juillet et août 1955.

Ont également été désignés comme rapporteurs :

— M. Restat, de la proposition de résolution, dont il est l'auteur (n° 535, année 1955), tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi réorganisant les conditions d'assurance et de réassurance des récoltes de tabac ;

— M. Naveau, de la proposition de résolution (n° 6, session 1955-1956) de M. Walker, tendant à inviter le Gouvernement à assurer l'application de la loi du 2 juillet 1935 qui interdit l'aromatisation artificielle de la margarine.

La commission a ensuite décidé de demander à être saisie pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955), portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond; M. Etienne Restat a été désigné comme rapporteur pour avis de ce texte.

Ensuite, M. Delorme a présenté à ses collègues un avant-rapport sur la proposition de loi (n° 368, année 1955), relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles.

Après qu'il eût fait un compte rendu des entretiens qu'il eut pendant l'interruption des travaux parlementaires avec diverses personnalités, ainsi qu'avec des représentants des administrateurs et des associations intéressées, la commission a décidé d'entendre M. Jean Sourbet, Ministre de l'Agriculture, au cours de sa prochaine réunion.

BOISSONS

Judi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Verneuil, président d'âge.* — M. Voyant a développé son rapport sur la proposition de loi (n° 335, année 1955), tendant à créer un comité inter-professionnel des vins des Côtes-du-Rhône, et fait adopter ses conclusions tendant à adopter le texte voté par l'Assemblée Nationale, en remaniant toutefois la composition du Comité.

La commission a, ensuite, entendu le rapport de M. Périquier sur la proposition de loi (n° 347, année 1955), intéressant la fabrication de vins mousseux autres que la Clairette de Die à l'intérieur de l'aire délimitée ayant droit à cette appellation d'origine contrôlée.

Le rapporteur, après avoir fait un compte rendu de l'enquête effectuée dans la région de Die, a proposé à ses collègues de voter le texte de l'Assemblée Nationale en prévoyant toutefois la possibilité d'accorder des dérogations aux producteurs ou négociants remplissant un certain nombre de conditions.

La commission s'est rangée à l'avis de son rapporteur.

Elle a, ensuite, nommé M. Grégory comme rapporteur de la proposition de loi (n° 456, année 1955), tendant à compléter le décret n° 55-672 du 20 mai 1955 autorisant certains procédés de traitement des vins (en remplacement de M. Marc Pautzet, démissionnaire).

DÉFENSE NATIONALE

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a procédé à un échange de vues sur la situation de nos forces armées résultant des événements d'Afrique du Nord. Elle s'est particulièrement préoccupée de la situation et de la répartition des « disponibles » rappelés. Le principe de l'envoi de missions dans les différents centres de recrutement de la métropole, ainsi qu'en Allemagne et en Afrique du Nord, a été décidé.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Jacques Borde-neuve, président.* — Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Lelant, rapporteur du projet de loi (n° 449, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique ;

— M. Lacaze, rapporteur de la proposition de loi (n° 436, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à l'organisation du service de santé scolaire et universitaire ;

— M. Georges Boulanger, rapporteur de la proposition de loi (n° 461, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la transformation de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon en école de plein exercice.

Après un bref échange de vues, la commission a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de loi (n° 368, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, relative à la formation professionnelle et à la vulgarisation agricoles, renvoyée pour le fond devant la commission de l'agriculture.

La commission, fixant sa méthode de travail, a émis le souhait de tenir une réunion commune avec la commission de l'agriculture et d'entendre le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Education nationale. A la suite de ces auditions et après en avoir délibéré, la commission désignera son rapporteur pour avis.

M. Lamousse a ensuite présenté son rapport sur la proposition de loi (n° 385, année 1955), adoptée en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer le fonctionnement de la Caisse nationale des Lettres.

L'orateur a tracé un très complet historique de la question et a demandé qu'un débat s'instaurât sur l'attitude à prendre au regard de cette proposition de loi.

Après avoir entendu les observations de son rapporteur, de MM. Georges Maurice, Primet, de Maupeou, Portmann et Descomps, la commission unanime a conclu que la Caisse des Lettres pouvait être alimentée, d'une part, par le produit des redevances résultant de l'établissement d'un domaine public payant pendant une durée qui sera déterminée par règlement d'administration publique et, d'autre part, par le produit d'une double cotisation de 0,3 % à la charge des auteurs et des éditeurs.

La commission a prévu, en outre, certaines amodiations destinées à assouplir le système de financement envisagé.

FINANCES

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a d'abord procédé à une modification dans la désignation des rapporteurs spéciaux ; elle a attribué le rapport ministère des P. T. T. à M. Filippi et le rapport aviation civile et commerciale à M. Coudé du Foresto.

Elle a ensuite entendu le rapporteur général présenter son rapport sur l'examen en deuxième lecture du projet de décret portant règlement du mode de présentation du budget. Elle a décidé de maintenir sur les articles principaux du projet la position qu'elle avait adoptée en première lecture.

Enfin, la commission a adopté en troisième lecture le projet de budget du Secrétariat général permanent de la Défense Nationale.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — Sur le rapport de M. Durand-Réville, la commission a adopté, après amendement, le projet de loi (n° 370, année 1955), tendant à la création d'académies dans les territoires d'outre-mer.

Elle a ensuite désigné M. Durand-Réville comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 481, année 1955), dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à envisager le remplacement, pour les administrateurs de la France d'Outre-Mer, chefs de circonscription administrative, du régime actuel des congés de longue durée par un régime de congés annuels.

INTÉRIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Bonnefous, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Bourguès-Maunoury, Ministre de l'Intérieur, sur la situation en Algérie.

Le ministre s'est attaché tout d'abord à préciser l'état des opérations militaires dans les départements algériens. Il a mis l'accent sur l'effort de pacification administrative qui était poursuivi conjointement à l'effort des troupes. Il s'est félicité de la formation de groupes d'auto-défense, dans le département d'Oran notamment, et du développement donné aux groupes mobiles de police rurale et aux *harkas*.

Le Ministre a enfin souligné l'urgente nécessité de pacifier le département de Constantine sous peine d'une détérioration très rapide de la situation dans l'ensemble des départements algériens.

Dans la seconde partie de son propos, le Ministre a traité des projets de réforme mis au point par le Gouvernement, déposés devant l'Assemblée algérienne et sur le point d'être soumis également au Parlement. Ces projets tendent, d'une part, à appliquer complètement le statut de l'Algérie et, d'autre part, à stimuler l'activité économique de cette région.

Quatre points du statut restent encore à mettre en application : le premier, qui concerne le vote des femmes musulmanes, n'est désiré ni par les citoyens de statut français, ni par les citoyens de statut musulman ; le second est celui de la suppression des communes mixtes ; le troisième, celui de la séparation du culte et de l'Etat ; le quatrième, celui de l'enseignement de la langue arabe.

En soulignant les difficultés qu'avait rencontrées le Gouvernement à élaborer des projets précis dans ce domaine, le Ministre a souhaité que leur adoption pût être rapidement menée à bien. Les autres réformes ont toutes pour but d'activer l'économie algérienne et d'assurer le plein emploi de sa main-d'œuvre. Pour ce faire, le Gouvernement projette une réglementation des zones d'irrigation, envisageant comme mesure extrême l'expropriation des possesseurs de terrains irrigables non cultivés.

La création d'un cadastre est étudiée ainsi que la suppression du métayage, tel qu'il est organisé à l'heure actuelle. Il sera créé une caisse d'expansion rurale.

Le Gouvernement enfin, à la suite des conclusions de la commission Maspétiol, envisage un effort financier supplémentaire de la Métropole, de l'ordre de 15 milliards par an.

Le Ministre a souhaité qu'une loi-cadre permette au Gouvernement de mettre rapidement en œuvre ces réformes car le vote distinct d'un projet de loi pour chacune d'elles entraînerait de longs délais d'application.

M^{me} Devaud, MM. Bonnefous, Delrieu, Léo Hamon et Léonetti ont, à la suite de cet exposé, posé de nombreuses questions au Ministre et précisé l'orientation qui devrait être, selon eux, donnée à la politique de la France en Algérie.

Le Ministre a longuement répondu aux différents orateurs.

La fin de l'ordre du jour a été reportée à une séance ultérieure.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu les rapports de :
— M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (n° 333,

année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter les articles 815 et 832 du Code civil ;

— M. Kalb, sur le projet de loi (n° 367, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, rendant applicable aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, la législation en vigueur dans la Métropole en matière d'adoption et de légitimation adoptive ;

— M. Gaston Charlet sur :

1° La proposition de loi (n° 349, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, concernant la procédure des suppléments d'information ;

2° Le projet de loi (n° 402, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 483 du Code pénal ;

3° Le projet de loi (n° 407, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant le Code pénal par un article 454 *bis* en vue de réprimer la destruction de certains animaux par des épizooties provoquées.

Les conclusions des rapporteurs, favorables à l'adoption sans modification de ces différents textes, ont été approuvées.

La commission a également entendu le rapport de M. Schwartz sur le projet de loi (n° 256, année 1955), complétant les articles 119, 121 et 123 du décret du 29 juillet 1939, relatif à la famille et à la natalité françaises.

Sous réserve de quelques légères modifications, le texte déposé par le Gouvernement a été adopté.

M. Jozeau-Marigné a, ensuite, donné connaissance à ses collègues de son rapport sur la proposition de loi (n° 433, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser l'adjonction de prénoms ou la modification des prénoms figurant dans l'acte de naissance.

Le rapporteur s'est montré favorable à la réforme projetée en proposant, toutefois, que la modification des prénoms ait lieu suivant une procédure judiciaire et non pas dans les formes et conditions prévues par la loi du 11 germinal An XI pour le changement du nom.

Ses conclusions ont été approuvées.

Puis, la commission a entendu le rapport de M. Marcilhacy sur le projet de loi (n° 382, année 1955) adopté par l'Assemblée

Nationale, complétant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse par un article 39 *bis*.

Sur la demande du rapporteur, l'interdiction de publier des informations relatives à des fugues d'enfants, édictée par ce texte, a été étendue aux informations concernant le suicide de mineurs de 18 ans.

M. Schwartz a, enfin, présenté son avis sur le projet de loi (n° 163, année 1955), sur la responsabilité du transporteur au cas de transport aérien, dont la commission des moyens de communication est saisie au fond.

Le rapporteur a rappelé que le projet de loi avait pour objet de mettre les textes relatifs à la responsabilité des transporteurs aériens sur le réseau intérieur français en harmonie avec les dispositions de la Convention de Varsovie régissant le transport international. Il s'est déclaré favorable au principe de la réforme projetée, mais a, cependant, estimé que bien des difficultés seraient écartées si, au lieu d'adapter les règles posées par la Convention de Varsovie à notre droit interne, ces règles étaient purement et simplement déclarées applicables au transport aérien intérieur.

Il a proposé de déposer un contre-projet dans ce sens. Ses conclusions ont été approuvées.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Carcassonne, du projet de loi (n° 504, année 1955) tendant à reconnaître la personnalité juridique des sociétés civiles ;

— M. Lodéon : 1° du projet de loi (n° 435, année 1955), adopté par l'Assemblée Nationale, portant amnistie dans les Territoires d'Outre-Mer (en remplacement de M. Marcihacy) ;

2° du projet de loi (n° 505, année 1955), modifiant l'article 400 (deuxième alinéa) du Code pénal et l'article 39 de la loi sur la presse ;

— M. Gaston Charlet, du projet de loi (n° 544, année 1955), portant institution d'un code de procédure pénale.

M. Delalande a été nommé rapporteur pour avis des deux propositions de loi suivantes :

— (n° 239, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à empêcher certains abus dans le régime des retraites du personnel des entreprises (en remplacement de M. Rivièrez) ;

— (n° 334, année 1955), adoptée par l'Assemblée Nationale,

tendant à assurer la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

M. Molle a été chargé, conformément à l'article 26 du Règlement, de participer avec voix consultative aux travaux de la commission des finances.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Roger Lachèvre, président.* — Après avoir désigné M. Schiaffino comme rapporteur du projet de loi (n° 452, année 1955), portant ratification de la Convention pour l'adoption d'un système uniforme de jaugeage des navires conclue à Oslo le 10 juin 1947, la commission a procédé à un échange de vues et adopté le texte du projet tendant à la ratification de cette convention internationale.

La commission a, d'autre part, décidé de demander l'extension de ses pouvoirs d'enquête afin de poursuivre la visite des ports maritimes et l'étude des problèmes de la pêche.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jedi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Brizard, président.* — La commission a adopté l'avis de M. Georges Maurice, tendant à accepter les conclusions du rapport fait, au nom de la commission de la justice par M. Marcihacy, sur le projet de loi (n° 332, année 1955), complétant la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse par un article 39 bis.

Sur la proposition de loi (n° 334, année 1955), tendant à assurer la liberté syndicale, le président a donné connaissance à la commission des grandes lignes du rapport fait au nom de la commission du travail par M. Abel-Durand.

Une discussion s'est ouverte ensuite à laquelle ont pris part MM. Debû-Bridel, Delpuech, Lamousse, Primet, Georges Maurice, Boisrond et le président. La commission a décidé d'entendre les

représentants de la Fédération de la presse parisienne et des syndicats ouvriers avant de se prononcer sur la proposition de loi.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jendi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a désigné :

— M. Pinchard, comme rapporteur de la proposition de loi (n° 374, année 1955) de M. Monichon, relative aux diverses dispositions complémentaires de la loi minière ;

— M. Lebreton, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 515, année 1955) de M. Cornu, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires à faciliter l'utilisation du granit de Bretagne ;

— M. Cornat, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 521, année 1955) de MM. Armengaud et Coudé du Foresto, sur la production, le transport et la distribution du gaz naturel.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — Après un échange de vues sur la situation actuelle en matière de construction et de reconstruction, la commission a nommé :

— M. Driant, rapporteur de la proposition de loi (n° 525, année 1955), tendant à modifier et à compléter diverses dispositions de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 pour les dommages de guerre ;

— M. Canivez, rapporteur de la proposition de résolution (n° 476, année 1955), tendant à inviter le Gouvernement à compléter l'article 11 du décret du 21 avril 1939 relatif aux crédits et aux régimes des subventions en matière de travaux civils ;

— M. Edgard Pisani, rapporteur pour avis du projet de loi (n° 331, année 1955), portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement ;

— M. Courroy, rapporteur pour avis de la proposition de loi (n° 305, année 1955), relative à l'amélioration de l'habitat rural.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — M. Abel-Durand a présenté à la commission son rapport sur la proposition de loi (n° 334, année 1955) tendant à assurer la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Après un large échange de vues auquel ont pris part tous les commissaires, la commission a adopté, à l'unanimité moins une voix, les conclusions de son rapporteur tendant à l'adoption du texte de l'Assemblée Nationale, sous réserve de deux modifications :

- compétence de la juridiction prud'homale en cas de litige ;
- modification du système des amendes en cas d'infraction.

Puis, la commission a entendu M. Netter, directeur général adjoint de la Sécurité Sociale, sur la proposition de loi (n° 239, année 1955) tendant à empêcher certains abus dans le régime des retraites du personnel des entreprises. La suite de la discussion se poursuivra au cours d'une séance ultérieure sur la base de l'avant-rapport de M. de Chevigny qui s'éloigne sensiblement du texte voté par l'Assemblée Nationale.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGÉE DE SUIVRE L'EXÉCUTION ET L'APPLICATION DU TRAITÉ DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Judi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Gadoin, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son Bureau ; elle a nommé :

Président..... M. Coudé du Foresto.

Vice-Président..... M. Armengaud.

Secrétaire..... M. Vanrullen.

COMMISSION DE COORDINATION DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'ÉQUIPEMENT

Mercredi 12 octobre 1955. — *Présidence de M. Symphor, président d'âge.* — Après que M. Coudé du Foresto eût déclaré qu'il n'était pas candidat à la présidence et rappelé les difficultés auxquelles s'était toujours heurtée la commission pour fonctionner normalement, les commissaires présents se sont appuyés sur l'article 29, paragraphe 3, du Règlement pour invoquer l'absence de quorum et décider de remettre la constitution du Bureau au jeudi 20 octobre, à 11 h. 30.

COMMISSION DE COORDINATION POUR LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Jeudi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Marius Moutet, président d'âge.* — A l'unanimité et par acclamations, la commission a décidé de reconduire son précédent Bureau, ainsi composé :

<i>Président</i>	M. Edmond Michelet.
<i>Vice-Présidents</i>	M. Motais de Narbonne, M. Brizard.
<i>Secrétaires</i>	M. Méric. M. Susset.

Après avoir remercié ses collègues, M. Edmond Michelet leur a demandé de se réunir le mardi 18 octobre pour entendre le compte rendu de la mission effectuée en Indochine et en Chine par une délégation de la commission composée de MM. Chochoy, Enjalbert, Léo Hamon et lui-même.

M. Durand-Réville a déclaré qu'il saisirait la commission de trois questions précises concernant l'indemnisation des sociétés et des ressortissants français du Nord-Vietnam, l'utilisation de l'aide économique au Sud-Vietnam et le sort réservé aux citoyens français d'origine vietnamienne.

COMMISSION DE COORDINATION DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DU PROGRÈS TECHNIQUE

Jeudi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. Pinchard, président d'âge.* — Réunie pour procéder à l'élection de son Bureau, la commission a décidé, à l'unanimité, la reconduction du Bureau sortant ; en conséquence, ont été proclamés élus :

Président M. Longchambon.

Vice-Présidents M. Coudé du Foresto,
M. Armengaud.

Secrétaires M. Jean Bertaud,
M. Chazette.

Présidence de M. Longchambon, président. — Sur proposition de M. Longchambon, la commission a décidé :

— de reporter à une prochaine séance la désignation d'un rapporteur pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955) portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement ;

— d'entendre, au cours de prochaines séances : le directeur du Centre national de la Recherche scientifique, le directeur de l'Institut national de l'Hygiène et le haut commissaire à l'Energie atomique sur les programmes de travaux envisagés grâce aux subventions qui leur sont allouées.

M. Léo Hamon a tenu à souligner l'importance du contrôle des enquêtes sociologiques à l'étranger. Après s'être mis en rapport avec les membres de la commission de coordination en matière de sciences sociales et humaines auprès du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, M. Léo Hamon présentera un rapport à la commission.

M. Portmann a été chargé de présenter un rapport sur la recherche médicale.

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE
DE SIMPLIFICATION DES FORMALITÉS DE FRONTIÈRES

Jeudi 13 octobre 1955. — *Présidence de M. A. Pinton, président.* —
Au cours de sa séance, la commission a successivement examiné :

— les modalités de son déplacement à Strasbourg-Kehl, le
26 octobre 1955 ;

— le texte d'une proposition votée par la commission des
affaires étrangères du Bundestag ;

— le mémoire établi par l'Organisation mondiale du Tou-
risme et de l'Automobile sur la simplification des formalités de
passage des frontières en automobile ;

— la possibilité d'une rencontre, à Genève et à Turin, avec
la commission italienne similaire.